

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,
le vingt-deux septembre,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 24
Votants : 30

D22.060

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, SEGUIN Pierre-Henri, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à BONICEL Pascale), MALZAC Claude, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), RODIER Yves (remplacé par SEGUIN Pierre-Henri), CAYREL Jean-Claude, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CROUZET Colette (pouvoir donné à FERNANDEZ Florence), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir donné à POURQUIER Jean-Paul), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**D22.060: REVISION DES TARIFS POUR LE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) ET
AUTORISATION D'AUGMENTATION DES SEUILS DES MARCHES PAR AVENANTS
(POUR LA FIN DE L'ANNEE 2022)**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'augmentation pour la révision des marchés TAD est de 6,60 % à compter du 2 avril 2022 (en application de l'arrêté Préfectoral du 6 avril 2022). Il présente la notification des nouveaux tarifs aux transporteurs, à savoir : prix du km à 1,07 € (au lieu de 1 € antérieurement), le prix de l'heure d'attente restant fixé à 20 € et le coût pour l'utilisateur restant à 2 €.

Par ailleurs, il s'avère que les seuils des marchés maximum TAD sont insuffisants à cause de la très forte demande des usagers de ce service TAD et de la définition des seuils mis en place avant les crises du COVID et de l'énergie. Par voie de conséquence, il est nécessaire de passer les avenants nécessaires afin d'augmenter le seuil maximum de chaque lot.

Monsieur le Président propose d'augmenter le seuil de chaque marché de 10%.

A ce jour, pour la période avril 2022 / mars 2023, les plafonds du marché TAD sont les suivants :

- Lot 1 MCG	4 800 €
- Lot 2 CHANAC	3 600 €
- Lot 3 LA CANOURGUE	21 200 €
- Lot 4 SAINT GERMAIN	10 400 €

Monsieur Le Président propose d'augmenter ces seuils de 10 % soit :

- Lot 1 MCG	4 800 € + 480 € = 5 280 €
- Lot 2 CHANAC	3 600 € + 360 € = 3 960 €
- Lot 3 LA CANOURGUE	21 200 € + 2 120 € = 23 320 €
- Lot 4 SAINT GERMAIN	10 400 € + 1 040 € = 11 440 €

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ces nouveaux seuils et d'approuver ces avenants.

Ceci exposé,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU les précédentes délibérations,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants tels que présentés ci-dessus (augmentation de 10 % des seuils des 4 marchés TAD).

AUTORISE ET DONNE DELEGATION à Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 28 septembre 2022,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL